

[Text]

Mr. Beatty: I am wondering what the customary procedure is, Mr. Chairman. Who decides when committees are to meet for their formative meeting? It is a simple straightforward question; there is no hidden meaning to it. Is it the minister who sets the date?

The Chairman: I am sorry but I am not your local expert on what happens. I am in a difficult situation. I can tell you, although I do not see why that is my responsibility; nor is it the way the system works. I did not speak to the Secretary of State until after I had addressed other people and said I was interested in seeking the chairmanship. But if there is any suggestion here that I am here because the Secretary of State ordains that I . . .

Mr. Beatty: But how could you read that into my question is what I asked you.

The Chairman: Well, I do not. I am trying to answer as best I can and I really do not know what you are after. But do you not think that your question would be better addressed to the Secretary of State rather than to the Chairman of this Committee?

Mr. Beatty: I would just like to know, Mr. Chairman, from whomever has the answer, and just out of curiosity, why . . .

The Chairman: Well, we would all like to know and I am seeking your assistance, Mr. Beatty. I am telling you that I cannot answer and that perhaps you might better ask someone else.

Mr. Beatty: Did the Secretary of State pick the date? In other words, is it worthwhile my asking him?

The Chairman: As a matter of fact, I did not know the date of this meeting until this morning, and that was through a notice to my office.

Mr. Beatty: I do not see why the secrecy here at all.

The Chairman: Well, no, but I suggest . . .

Mr. Roy (Timmins): Mr. Chairman . . .

The Chairman: Order, please. Order.

Mr. Roy (Timmins): . . . you cannot possibly have that from the Secretary of State here this evening. You cannot possibly have that. Now, when the Secretary of State is before us, we will ask him the question.

Mr. Daudlin: If I may, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Daudlin.

Mr. Daudlin: If this is of any assistance, it is my understanding that the Whip's offices and the House Leader, in fact, request dates from time to time, and it is my understanding, indeed, that a date had been set, again by the Whips and or House Leader, for Thursday evening for this particular meeting that we are having tonight. But in view of circumstances in the House and a willingness and an eagerness to get on with the matter, a date was found that was free—that is, this evening—and that again House Leader or Whips, or both, made some accommodations so as to afford the opportunity for us to meet tonight.

[Translation]

M. Beatty: Je me demandais simplement quelle était la procédure habituelle, monsieur le président. Qui décide quand les comités doivent se réunir pour leur séance d'organisation? C'est une question simple et directe, il n'y a pas de sens caché. Le ministre décide-t-il de la date?

Le président: Je regrette, mais je ne suis pas votre expert sur cette question. Je suis dans une position difficile. Je ne peux vous le dire, quoique je ne voie pas pourquoi c'est ma responsabilité; et ce n'est pas non plus comme cela que le système fonctionne. Ce n'est qu'après avoir mentionné à d'autres personnes que j'étais intéressé par la présidence que j'ai parlé au secrétaire d'État. Mais si l'on insinue que je suis là parce que le secrétaire d'État l'a ordonné . . .

M. Beatty: Je vous demande comment vous pouvez interpréter ma question de cette façon?

Le président: Bien, je ne l'interprète pas de cette façon. J'essaie d'y répondre de mon mieux et je ne vois vraiment pas ce que vous voulez. Mais ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux adresser votre question au secrétaire d'État plutôt qu'au président de ce comité?

M. Beatty: J'aimerais savoir, monsieur le président, de quiconque détient la réponse, et simplement par curiosité, pourquoi . . .

Le président: Bien, nous aimerions tous savoir et je demande votre aide, monsieur Beatty. Je vous dis que je ne peux pas répondre et que vous feriez peut-être mieux de poser la question à quelqu'un d'autre.

M. Beatty: Le secrétaire d'État a-t-il choisi la date? Autrement dit, est-ce que cela vaut la peine que je le lui demande?

Le président: En fait, je ne connaissais pas la date de cette réunion avant ce matin, et je l'ai su par un avis reçu à mon bureau.

M. Beatty: Je ne vois pas la raison pour tout ce secret.

Le président: Bien, non, mais je suggère . . .

M. Roy (Timmins): Monsieur le président . . .

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre.

M. Roy (Timmins): . . . il est impossible que vous obteniez cela du Secrétaire d'État ici ce soir. C'est impossible. Maintenant, lorsque le Secrétaire d'État comparaitra devant nous, nous lui poserons la question.

M. Daudlin: Monsieur le président, si vous me le permettez?

Le président: Monsieur Daudlin.

M. Daudlin: Si cela peut vous être utile, je crois comprendre que ce sont les bureaux des Whips et le Leader à la Chambre, qui en fait demandent des dates de temps à autre, et je crois comprendre, en vérité, qu'une date a été fixée par les Whips ou le Leader à la Chambre ou eux ensemble, pour jeudi soir, soit pour la séance que nous avons maintenant. Mais compte tenu des circonstances à la Chambre et de la volonté, de la hâte de commencer le travail, on a trouvé une date libre, et c'est ce soir, et encore une fois le Leader de la Chambre ou les Whips ou eux ensemble se sont arrangés afin de nous fournir la possibilité de nous rencontrer ce soir.